

Les Infos de Base

Mercredi 2 juillet 2014
volume 17, numéro 27
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 27 du 2 juillet 2014. Les modifications apportées par L.Q. 2014, c. 3, 4, 5, 6 et entrées en vigueur au 2 juillet 2014 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 juillet 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 27 du 2 juillet 2014, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 26 du 28 juin 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 juillet 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

Les *Infobase Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 12 juin 2014.

Les *Infobase Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 25 juin 2014.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 24 juin 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 24 juin 2014 et contient maintenant 9 468 termes ou mots de renvoi pertinents.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Code civil du Québec, L.Q. **1991, c. 64**, a. 415.

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, L.Q. 2013, c. 26, a. 128.

Loi sur l'assurance médicaments,

RLRQ, c. **A-29.01**, aa. 12, 13, 23, 26, 27, 28.

Taux d'ajustement, montants modifiés de la prime annuelle, de la franchise et de la contribution maximale annuelle, pourcentage modifié de la coassurance, Avis, (2014) 146 *G.O.* 1, 659.

Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. **A-33.2**, a. 19.1, ann. 1.

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, L.Q. 2013, c. 26, aa. 129, 130.

Code de procédure civile, RLRQ, c. **C-25**, a. 553.

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, L.Q. 2013, c. 26, a. 131.

Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. **J-3**, ann. IV.

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, L.Q. 2013, c. 26, a. 132.

Loi sur les normes du travail, RLRQ, c. **N-1.1**, aa. 5, 122.

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, L.Q. 2013, c. 26, aa. 133, 134.

Loi sur la publicité légale des entreprises, RLRQ, c. **P-44.1**, aa. 3, 13, 17, 18, 21, 25, 35.1, 41, 45, 46, 47, 48, 49, 61, 84, 98, 108, 117, 119, 149, 150, ann. I.

Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 40, aa. 25 (partie), 28, 29 (partie), 30, 31 (partie), 32, 33 (partie), 35, 37-42, 44 (partie), 47-49, 51, 52, 58.

Loi sur les régimes complémentaires de retraite, RLRQ, c. **R-15.1**, a. 2.

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, L.Q. 2013, c. 26, a. 135.

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, RLRQ, c. **R-17.0.1**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

3 Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

5 Quoi de neuf dans Accès Légal

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les aides auditives et les services assurés, RLRQ, c. **A-29**, r. 2, a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les aides auditives et les services assurés, D. 584-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2281, a. 1.

Règlement d'application de la Loi sur les assurances, RLRQ, c. **A-32**, r. 1, aa. 60.1, 61.

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, L.Q. 2013, c. 26, aa. 136, 137.

Code de sécurité, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 3, aa. 337, 340, 370, 401413, 415-419, ann. III.

Règlement modifiant le Code de sécurité, D. 454-2014 du 21-05-14, (2014) 146 G.O. 2, 1923, aa. 1-3, 4 (partie), 5.

Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 36, aa. 3, 3.1, 4, 9.0.1, 9.1, 9.2, 9.3, ann. 3, 4.

Règlement modifiant le Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier, D. 604-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2288, aa. 1-7.

Règlement de procédure civile, RLRQ, c. **C-25**, r. 11, aa. 69.1, 90.

Règlement modifiant les règlements de procédure civile (chapitre C-25, r. 11) et de procédure en matière familiale (chapitre C-25, r. 13), Décision de 2014, (2014) 146 G.O. 2, 2298, aa. 1.1, 1.2.

Règlement de procédure en matière familiale, RLRQ, c. C-25, r. 13, aa. 31, 31.2, formulaire IV.

Règlement modifiant les règlements de procédure civile (chapitre C-25, r. 11) et de procédure en matière familiale (chapitre C-25, r. 13), Décision de 2014, (2014) 146 G.O. 2, 2298, aa. 2.1-2.3.

Tarif judiciaire en matière pénale, RLRQ, c. **C-25.1**, r. 6, a. 1.

Règlement modifiant le Tarif judiciaire en matière pénale, D. 569-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2277, a. 1.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et

aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, RLRQ, c. **C-26**, r. 2, aa. 1.27, 1.35.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 567-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2275, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 571-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2279, a. 1.

Règlement sur le comité de la formation des sexologues, RLRQ, c. C-26, D. 568-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2276, nouveau.

Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons, RLRQ, c. **C-61.1**, r. 7, aa. 26, 35.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons, D. 565-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2274, aa. 1, 2.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon, RLRQ, c. C-61.1, r. 79, aa. 3, 9.1, 14, 16, 20.2.

Règlement modifiant le Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon, D. 564-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2273, aa. 1-5.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, RLRQ, c. **F-5**, r. 1, aa. 1, 4, 10, 16, 17, 26, 28, 36.

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, D. 549-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2270, aa. 1-8.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, RLRQ, c. F-5, r. 2, aa. 1, 3, 6, 8, 9, 13.1, 14, 20, 21, 25, 32, 34, 43, 48, 48.2.

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur

l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, D. 548-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2267, aa. 1, 2 (partie), 3-15.

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire, RLRQ, c. **I-13.3**, D. 546-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2263, nouveau.

Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes, RLRQ, c. **P-13.1**, D. 587-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2282, nouveau.

Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises, RLRQ, c. **P-44.1**, r. 1.

Entrée en vigueur des articles 1 (partie), 3 (partie), 6.

Tarif 2014 pour les catégories «contenants et emballages» et «imprimés», RLRQ, c. **Q-2**, D. 542-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2235, nouveau.

Code de sécurité pour les travaux de construction, RLRQ, c. **S-2.1**, r. 4, aa. 1.1, 2.5.4, 2.9.1, 2.9.2, 2.9.4.0, 2.9.4.1, 2.10.12, 2.10.14, 2.10.15, 3.2.4, 3.5.4, 3.7.1, 3.9.16, 3.9.17, 3.9.26, 3.10.3, 3.10.7, 3.10.8, 3.11.8, 3.15.5, 3.16.9, 8.3.7.

Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, D. 606-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2292, aa. 1-21.

Règlement sur les pompes à béton et les mâts de distribution, RLRQ, c. S-2.1, r. 9, aa. 3, 16.1, 20, 34, 49, 57, 64.

Règlement modifiant le Règlement sur les pompes à béton et les mâts de distribution, D. 605-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2290, aa. 1-7.

Règlement sur la location des autobus, RLRQ, c. **T-12**, r. 10, aa. 2, 3.1, 4, 5.

Règlement modifiant le Règlement sur la location des autobus, D. 596-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2285, aa. 1-4.

Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 10, aa. 1.1, 14.2, 14.2.1, 14.12.

Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, A.M. 2013-11 du 12-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2998, aa. 1 (partie), 10 (partie), 11, 15 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. (1985), ch. **A-1**, a. 13.

Loi sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley, L.C. 2014, ch. 1, a. 18.

Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, L.R.C. (1985), ch. **C-22**, a. 12.

Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications, L.C. 2010, ch. 23, a. 69.

Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), ch. **C-34**, aa. 2, 16, 20, 33, 52, 52.01, 52.02, 52.1, 74.011, 74.012, 74.03, 74.101, 74.11, 74.16.

Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications, L.C. 2010, ch. 23, 70-81.

Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R.C. (1985), ch. **H-6**, aa. 4, 13, 40, 54, 57.

Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (protection des libertés), L.C. 2013, ch. 37, aa. 1-5.

Loi du traité des eaux limitrophes internationales, L.R.C. (1985), ch. **I-17**, aa. 2, 10, 13, 19, 20.1-20.9, intertitre précédant l'article 21, 21.01, 22-42, ann. 1, 2, 3.

Loi sur la protection des eaux transfrontalières, L.C. 2013, ch. 12, aa. 2-12.

Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, L.R.C. (1985), ch. **I-20**, aa. 2, 4.1.

Loi sur la protection des eaux transfrontalières, L.C. 2013, ch. 12, aa. 13, 14.

Code canadien du travail, L.R.C. (1985), ch. **L-2**, aa. 239.2, 239.3, 249, 256, 259.

Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, L.C. 2012, ch. 19, aa. 434, 437.

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C. (1985), ch. **P-21**, a. 8.

Loi sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley, L.C. 2014, ch. 1, a. 19.

Loi sur la Monnaie royale canadienne, L.R.C. (1985), ch. **R-9**, annexe.

Décret modifiant la partie 1 de l'annexe de la loi, DORS/2014-165 du 19-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2064.

Loi sur les télécommunications, L.C. **1993**, ch. **38**, aa. 39, 41.

Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications, L.C. 2010, ch. 23, aa. 88, 89 (partie).

Tarif des douanes, L.C. **1997**, ch. **36**, annexe.

Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes, 2014-1, DORS/2014-156 du 13-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1905, aa. 1-3.

Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, L.C. **2000**, ch. **5**, aa. 7.1, 12, 12.2, 20.

Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements

personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications, L.C. 2010, ch. 23, aa. 82, 83 (partie), 86 (partie).

Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, L.C. **2003**, ch. **15**, art. **67**, ann. 1.

Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, no 2014-2 (Neskonlith), DORS/2014-157 du 13-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1911, a. 1.

Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications, L.C. **2010**, ch. **23**.

Entrée en vigueur des aa. 1-7, 9-46, 52-54, 56-67, 69-82, 83 (partie), 86 (partie), 88, 89 (partie).

Loi sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley, L.C. **2014**, ch. **1**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur l'aéronautique, L.R.C. (1985), ch. **A-2**.

Règlement canadien de 2012 sur la sûreté aérienne, DORS/2011-318, aa. 1, 3, 8, 79, 96-107, 108, intertitre précédant l'article 111, 113, 114, 115-119, 121, 122, 125, 139, 142, 155, 167, 174, 189-235.1, 260-265, 266, intertitre précédant l'article 269, 271-275, 277, 278, 281, 295, 298, 311, 323, 330, 345-380, 415-420, 421, intertitre précédant l'article 424, 426-430, 432, 433, 435, 449, 452, 453-484, 508, 516-519, 527, 531, 532, intertitre précédant l'article 766, 768-796, 800, 801-803, ann. 1, 2, 3, 4.

Règlement modifiant le Règlement canadien de 2012 sur la sûreté aérienne (programmes de sûreté aéroportuaire), DORS/2014-153 du 13-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1809, aa. 1-75.

Loi sur les grains du Canada, L.R.C. (1985), ch. G-10.

Règlement sur les grains du Canada, C.R.C., ch. 889, ann. 3.

Règlement modifiant le Règlement sur les grains du Canada, DORS/2014-150 du 06-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1750, a. 2.

Loi sur la Monnaie royale canadienne, L.R.C. (1985), ch. R-9.

Décret autorisant l'émission d'une pièce de monnaie de circulation de deux dollars précisant les caractéristiques et fixant le dessin, DORS/2014-164 du 19-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2061, nouveau.

Décret autorisant l'émission de monnaie hors circulation d'une valeur faciale de mille deux cent cinquante dollars et de mille dollars, TR/2014-61 du 02-07-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2128, nouveau.

Loi sur la Cour suprême, L.R.C. (1985), ch. S-26.

Règles de la Cour suprême du Canada, DORS/2002-156, ann. A.

Règles modifiant les Règles de la Cour suprême du Canada, DORS/2014-96 du 22-04-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1250, a. 1.

Loi sur les Nations Unies, L.R.C. (1985), ch. U-2.

Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur la République centrafricaine, DORS/2014-163 du 19-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2051, nouveau.

Loi sur l'inspection des viandes, L.R.C. (1985), ch. 25 (1^{er} suppl.).

Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes, DORS/90-288, aa. 2, 3, 9, 35, 38, 40, 44, 44.1, 66, 67, 79, 92.

Règlement modifiant le Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes, DORS/2014-151 du 13-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1763, aa. 1-13.

Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports, L.C. 1989, ch.

3.

Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports, DORS/2014-37 du 28-02-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 654.

Entrée en vigueur des aa. 2-8.

Loi sur la santé des animaux, L.C. 1990, ch. 21.

Règlement sur la santé des animaux, C.R.C., ch. 296, aa. 2, 6.21, 172, 172.1, 174, 174.1, intertitre précédant l'article 175, 175, 175.01, intertitre précédant l'article 175.1, 175.1, 175.2-175.4, 176-177.1, 178, 180.1, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 189.1, 189.2.

Règlement modifiant le Règlement sur la santé des animaux, DORS/2014-23 du 07-02-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 443, aa. 1, 2, 3 (partie), 4-23.

Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. 1992, ch. 17.

Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Russie, DORS/2014-58, a. 2, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Russie, DORS/2014-171 du 21-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2097, aa. 1, 2.

Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Ukraine, DORS/2014-60, a. 2, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Ukraine, DORS/2014-172 du 21-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2101, aa. 1-3.

Loi sur la sûreté du transport maritime, L.C. 1994, ch. 40.

Règlement sur la sûreté du transport maritime, DORS/2004-144, intertitre précédant l'article 1, aa. 1, 2-10, 11, 12, 14-199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 211, 212, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 221, 233, 234, 235 (A), 256, 257, 266-299, 302, 303, 306 (A), 310, 311, 312, 323, 324, 325, 346, 350, 352, 353, 354, 355, 359, 360, 360.1, 361, 362, 364, 372-372.2, 373, 375, 380, 384, 392, 393, 394, titre de la partie 5, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 519, 701, titre de la partie 8, intertitre précédant l'article 800, 800, intertitre précédant l'article 801, 801, 802, 803, 803.1, 804, 805,

807, 809, 811-813, ann. 0.1, 1, 2, 3, 4.

Règlement modifiant le Règlement sur la sûreté du transport maritime, DORS/2014-162 du 19-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1987, aa. 1-101.

Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs, DORS/2009-321, aa. 2, 13.

Règlement modifiant le Règlement sur la sûreté du transport maritime, DORS/2014-162 du 19-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1987, aa. 102, 103.

Tarif des douanes, L.C. 1997, ch. 36.

Décret de remise concernant la Coupe du monde féminine U-20 de la FIFA, Canada 2014, DORS/2014-154 du 13-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1896, nouveau.

Décret de remise concernant la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015, DORS/2014-155 du 13-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1901, nouveau.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, ch. 27.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, aa. 186, 315.2.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2014-169 du 20-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2083, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2014-169 du 20-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2093, a. 1.

Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications, L.C. 2010, ch. 23.

Règlement sur la protection du commerce électronique, DORS/2013-221 du 04-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2907, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Quoi de neuf dans Accès Légal

Les GCI sont maintenant disponibles depuis 1947 via le service web d'Accès Légal.

Les GCII sont maintenant disponibles depuis 1947 via le service web d'Accès Légal ainsi que pour les abonnés WUALA.

Rappelons que les GCIII sont aussi disponibles depuis 1974 via le service web d'Accès Légal ainsi que pour les abonnés WUALA.